

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

| |
|----|
| 27 |
| 15 |
| 19 |
| 14 |

Date de convocation : 10 juillet 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
19 juillet 2023 - 18 heures
LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MME VAIL, MM. PLESSIS, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, FRANCOIS, CONON, DUBOIS, MMES SEMELY, PAPILLON, MOULIN, CREMADES.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à MME VAIL), M. DUTERTRE (pouvoir à M. THIROUARD), MME MOUSSET (pouvoir à MME MOULIN), M. VALLET (pouvoir à M. LHERAULT), M. POLICE, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, GUILLIN, M. GARNIER.

ABSENTS : MME PIGEOT, M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CONON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 juin 2023
3. Personnel :
 - 3.1. Contrat d'assurance des risques statutaires : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne, autorisation à signer le contrat ainsi que la convention de gestion avec le Centre de Gestion,
 - 3.2. Modification de la durée hebdomadaire de trois postes d'adjoint technique territorial,
 - 3.3. Création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet,
 - 3.4. Actualisation du tableau des effectifs.
4. Assainissement :
 - 4.1. Choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif pour le quartier de la Taille.
5. Travaux :
 - 5.1. Choix du prestataire funéraire pour la reprise des concessions expirées, cimetière de la Rouge,
 - 5.2. Choix de l'entreprise pour l'aménagement du carrefour de La Grandinière (commune historique de la Rouge) et de l'entrée de la commune historique de Saint-Agnan-sur-Erre,
 - 5.3. Choix de l'entreprise pour l'aménagement d'une piste de roller, stade Jacques Vallée,
 - 5.4. Recensement des chemins ruraux.
6. Finances :
 - 6.1. Décision modificative n° 3 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune.
7. Communication :
 - 7.1. Autorisation de signer tous les contrats légaux présentés au nom des « Apple Developer Programs ».

8. Gouvernance :

8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.

9. Informations diverses

10. Questions diverses

Le Conseil municipal accepte par ailleurs, l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- modification de la délibération pour la vente du terrain pour la surface commerciale.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. CONON a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 juin 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Personnel :

3.1. Délibération n° 2023-075-Contrat d'assurance des risques statutaires : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne (CDG), autorisation à signer le contrat ainsi que la convention de gestion avec le Centre de Gestion

Suite à la consultation réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne pour négocier un contrat d'assurance statutaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de RELYENS courtier, gestionnaire du contrat groupe et CNP assureur, tant pour les agents affiliés à la CNRACL que l'IRCANTEC.

3.2. Délibération n° 2023-076-Modification de la durée hebdomadaire de trois postes d'adjoint technique territorial

Suite à l'ajustement des plannings des agents en charge des restaurants scolaires et de l'entretien des salles polyvalentes, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier à compter du 1^{er} septembre 2023, trois postes d'adjoint technique territorial à temps non complet.

3.3. Délibération n° 2023-077-Création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet

Afin de garantir le maintien de la tranquillité publique sur le territoire de Val-au-Perche, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} octobre 2023 un poste de gardien-brigadier à temps complet.

3.4. Délibération n° 2023-078-Actualisation du tableau des effectifs

Afin de tenir compte de la création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet et de la modification des postes d'adjoint technique territorial à temps non complet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le nouveau tableau des emplois.

4. Assainissement :

4.1. *Délibération n° 2023-079-Choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif pour le quartier de la Taille*

Dans le cadre de l'effacement des réseaux du quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le cabinet SA2E pour un montant de 16 365,00 € HT, soit 19 638,00 € TTC, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

5. Travaux :

5.1. *Délibération n° 2023-080-Choix du prestataire funéraire pour la reprise des concessions expirées, cimetière de la Rouge*

Pour la reprise des concessions échues au cimetière de La Rouge, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise Mousset JP et Fils pour un montant de 10 853.04 € HT, soit 13 023.65 € TTC.

5.2. *Délibération n° 2023-081-Choix de l'entreprise pour l'aménagement du carrefour de La Grandinière (commune historique de la Rouge) et de l'entrée de la commune historique de Saint-Agnan-sur-Erre*

Afin d'effectuer les aménagements sécuritaires du carrefour de la Grandinière, commune historique de La Rouge et de l'entrée de la commune historique de Saint-Agnan-sur-Erre, le Conseil municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention, de retenir l'entreprise EUROVIA – Hauterive pour un montant de 169 266,44 € HT, soit 203 119,73 € TTC.

5.3. *Délibération n° 2023-082-Choix de l'entreprise pour l'aménagement d'une piste de roller, stade Jacques Vallée*

Pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste de roller près du stade Jacques Vallée, le Conseil municipal décide, par 18 voix pour et 1 voix contre, de retenir l'entreprise COLAS - Alençon pour un montant de 196 561.95 € HT, soit 235 874.34 € TTC (option 1 et 2 comprises).

5.4. *Délibération n° 2023-083-Recensement des chemins ruraux*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure visant à effectuer le recensement de ses chemins ruraux ainsi que de l'ensemble des voies communales.

6. Finances :

6.1. *Délibération n° 2023-084-Décision modificative n° 3 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n°3.

6.2. *Délibération n° 2023-085-Modification de la délibération pour la vente du terrain pour la surface commerciale*

Dans le cadre de l'implantation de la future surface commerciale, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de vendre à Carrefour Proximité la parcelle cadastrée section AD n°292 pour une surface de 4 866 m² suivant

le document d'arpentage établi par le cabinet Guillerminet, géomètre-expert au prix de 29 196 € HT, soit 6,00 € HT/m².

7. Communication :

7.1. *Délibération n° 2023-086- Autorisation de signer tous les contrats légaux présentés au nom des « Apple Developer Programs »*

Afin de favoriser l'accès en ligne des services communaux et renforcer le lien avec les citoyens, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'application « Apple Developer Programs ».

8. Gouvernance :

8.1. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

Par décision du Maire :

- n°19 en date du 21/06/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location d'un commerce éphémère avec Mme Anne MASSEAU de Ceton (61) du 03/07/2023 au 04/09/2023 pour un montant de 350 € par mois.

9. Informations diverses

- Monsieur le Maire a fait un point sur l'avancement du projet d'installation d'un système de vidéoprotection. Le groupe de travail continue son étude en collaboration avec les services de la Gendarmerie.
- Les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les 12 septembre 2023, 17 octobre 2023, 14 novembre 2023 et 12 décembre 2023.

10. Questions diverses

- M. LHERAULT, Adjoint en charges des travaux, fait savoir que :
 - un nouvel agent a pris ses fonctions au sein du service technique municipal en remplacement d'un agent parti,
 - les travaux du parking du collège sont en cours,
 - les travaux de peinture au restaurant scolaire de Mâle sont terminés,
 - la clôture du city-stade sera réalisée en août,
 - la vitrine de l'ancien local de l'UNA sera posée fin août.
- Mme VAIL, Adjointe en charge du fleurissement, informe que le jury du comité départemental du fleurissement a félicité la commune pour son engagement dans la communication aux usagers pour la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les panneaux mis en place dans les cimetières ont été appréciés, de même que leur entretien ainsi que celui de la station-service et de l'aire de pique-nique. Un second passage du jury doit encore avoir lieu avec peut-être à l'issue une récompense pour la Commune.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de la culture, informe les membres que la soirée jeux en plein air aura lieu le vendredi 21 juillet prochain en partenariat avec la Médiathèque, suivie d'une séance de cinéma.

- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au commerce, fait un point sur le planning de location du commerce éphémère du 21 place des Teilleuls durant l'été. Suite au choix du cabinet d'études, elle fait savoir qu'un comité de pilotage va être mis en place pour recenser les besoins en signalétique sur le territoire de la Commune.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la communication, fait savoir que l'application « Val-au-Perche » sera mise en place la semaine prochaine sur « Google Play » et « Apple Play ». Des affiches seront diffusées pour expliquer aux usagers les modalités de téléchargement.
- M. ANDRÉ, Conseiller municipal, demande si les aménagements des ronds-points sont prévus. Monsieur le Maire fait savoir qu'une réflexion est en cours avec le souhait d'y associer les artisans locaux. Il signale également le mauvais état de la toiture de l'ancienne usine Abadie.
- M. MAUFAY, Conseiller municipal, signale le problème récurrent de coupures à la station-service communale. Monsieur le Maire précise qu'elles sont indépendantes de la volonté de la Commune (Orange pour internet et Enedis pour l'électricité). La Commune a saisi son avocat pour la perte de chiffre d'affaires occasionné.
- Mme PAPILLON, Conseillère municipale, demande où en est la vente du chemin des Gasseaux à L'Hermitière. Monsieur le Maire fait savoir que la vente a été signée il y a peu et que les travaux de réaménagement du chemin sont prévus à la fin du mois d'août. Elle signale qu'il conviendrait de prévoir l'entretien du chemin de la « Motte aux Loups ».
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, suggère que les pierres tombales issues de la relève des tombes soient proposées à la revente pour les familles ayant de faibles moyens. Cette proposition sera étudiée.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 HEURES 45.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. CONON

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

